

AUDIT – CONSEIL – EXPERTISE – *managers*

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

SIEGE SOCIAL ET CORRESPONDANCE : 38, rue Rennequin – 75017 Paris

Tél : 06 16 19 51 01

Email : auditconseilmanagers@gmail.com

DISTRICT DE LA SEINE-ST-DENIS DE FOOTBALL
RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'EXERCICE CLOS LE 30.06.2025

DISTRICT DE LA SEINE-ST-DENIS DE FOOTBALL
ASSOCIATION DECLAREE
65, AVENUE JEAN MERMOZ
93120 LA COURNEUVE

SIRET : 322.499.179.00024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

Mesdames, Messieurs,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association DISTRICT DE LA SEINE-ST-DENIS DE FOOTBALL, relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2024 à la date d'émission de notre rapport.

43

2.3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

3. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale, sur la situation financière et les comptes annuels.

4. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité de direction.

13

5. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

13

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS, le 28 novembre 2025

A.C.E. managers
Commissaire aux comptes
Membre de la Cie régionale de Paris

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by several loops and a horizontal stroke at the end.

Le gérant
Sylvain BLOT
Commissaire aux comptes
Membre de la Cie régionale de Paris

DISTRICT DE LA SEINE-ST-DENIS DE FOOTBALL
ASSOCIATION DECLAREE
65, AVENUE JEAN MERMOZ
93120 LA COURNEUVE

SIRET : 322.499.179.00024

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention autorisée au cours de l'exercice : NEANT

Convention autorisée au cours d'un exercice précédent et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

Rémunération du Président (Décision du comité directeur du 12 février 2024)

Objet :

Par assemblée générale du 22 septembre 2023, les statuts du District de la Seine-Saint-Denis ont été modifiés, par ajout de l'article 13.8 :

« Certains membres du comité de direction peuvent recevoir une rémunération dans le cadre de l'exécution de leur mandat électif. Leur nombre, les modalités et le montant de cette rémunération sont fixés par le Comité de direction, conformément aux dispositions des articles 261-7.1.d. et 242 C du Code général des Impôts. »

Le comité de direction du 12 février 2024 a voté une rémunération mensuelle du Président, à hauteur de 2500 Euros net, pour tenir compte de sa charge de travail.



Nous n'avons été informés et n'avons eu connaissance d'aucune autre convention susceptible d'entrer dans le champ d'application des articles précités.

Fait à PARIS, le 28 novembre 2025

A.C.E. managers
Commissaire aux comptes
Membre de la Cie régionale de Paris

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a series of vertical strokes, all connected by a single continuous line.

Le gérant
Sylvain BLOT
Commissaire aux comptes
Membre de la Cie régionale de Paris

BILAN ACTIF

	30/06/2025		30/06/2024	
	Brut	Amort. et dép.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, droits similaires	5 053	5 053		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	200 000		200 000	200 000
Constructions	1 566 875	688 196	878 678	967 573
Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 790	7 653	136	364
Autres immobilisations corporelles	347 898	265 290	82 608	86 083
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations évaluées suivant mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total actif immobilisé (II)	2 127 618	966 194	1 161 423	1 254 021
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS EN COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
CREANCES				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances Clients et Comptes rattachés	16 850		16 850	19 219
Autres créances	647 653	233 660	413 992	460 062
Capital souscrit - appelé, non versé				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	15		15	15
DISPONIBILITES	131 303		131 303	76 495
Charges constatées d'avance	12 566		12 566	11 741
Total actif circulant (III)	808 387	233 660	574 726	567 532
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	2 936 006	1 199 855	1 736 150	1 821 554

77

BILAN PASSIF

	30/06/2025	30/06/2024
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
Fonds propres statutaires	485 687	485 687
Fonds propres complémentaires		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles	728 040	728 040
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	(193 559)	(150 317)
Excédent ou déficit de l'exercice	(50 459)	(43 242)
Situation nette (sous total)	969 708	1 020 168
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	207 023	210 128
Provisions réglementées		
Total des fonds propres	1 176 731	1 230 296
AUTRES FONDS PROPRES		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total des fonds dédiés		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	23 001	54 551
Total des provisions (III)	23 001	54 551
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	171 407	199 631
Emprunts et dettes financières diverses	13 876	18 813
DETTES D'EXPLOITATION		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	71 030	100 793
Dettes fiscales et sociales	171 350	148 520
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	91 251	32 267
Produits constatés d'avance	17 500	36 680
Total des dettes (IV)	536 417	536 706
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	1 736 150	1 821 554

COMPTE DE RESULTAT 1/2

	30/06/2025	30/06/2024
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		10
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	573 235	590 749
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	415 961	374 199
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public :		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	57 485	26 620
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	183	13
Total des produits d'exploitation (I)	1 046 864	991 591
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	25 380	21 463
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	296 470	253 131
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	65 209	60 708
Salaires et traitements	448 276	432 497
Charges sociales du personnel	169 433	154 562
Dotations aux amortissements :		
- sur immobilisations	116 011	115 611
Dotations aux dépréciations :		
- sur immobilisations		
- sur actif circulant		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	478	
Total des charges d'exploitation (II)	1 121 257	1 037 971
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(74 392)	(46 380)

83

COMPTE DE RESULTAT 2/2

	30/06/2025	30/06/2024
Produits financiers :		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1 939	2 545
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers (III)	1 939	2 545
Charges financières :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	2 146	2 804
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (IV)	2 146	2 804
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	(206)	(258)
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	(74 599)	(46 639)
Produits exceptionnels :		
Sur opérations de gestion	4 301	1 066
Sur opérations en capital	22 105	21 303
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels (V)	26 407	22 369
Charges exceptionnelles :		
Sur opérations en gestion	2 267	18 972
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles (VI)	2 267	18 972
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	24 139	3 396
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	1 075 211	1 016 506
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 125 671	1 059 748
EXCEDENT OU DEFICIT	(50 459)	(43 242)
Contributions volontaires en nature :		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
Total des contributions volontaires en nature		
Charges des contributions volontaires en nature :		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
Total des charges de contributions volontaires en nature		

FAITS CARACTERISTIQUES

Le bilan de l'exercice présente un total de 1 736 150 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total de produits de 1 075 211 euros et un total de charges de 1 125 671 euros, dégageant ainsi un résultat de -50 459 euros.

L'exercice considéré débute le 01/07/2024 et finit le 30/06/2025.

Il a une durée de 12 mois.

FB

REGLES ET METHODES COMPTABLES**PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION, COMPARABILITE DES COMPTES.**

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de bases et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels en tenant compte des adaptations prévues par le règlement ANC 2018-06.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

PRINCIPALES METHODES UTILISEES**Immobilisations**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'usage des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires)

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, fait l'objet d'une dépréciation pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

SB

SUIVI DES FONDS ASSOCIATIFS

LIBELLE	Au début	Augmentations	Diminutions	A la fin
FONDS PROPRES				
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE				
Fonds propres statutaires	485 687			485 687
Fonds propres complémentaires				
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles	728 040			728 040
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau	(150 317)			(193 559)
Excédent ou déficit de l'exercice	(43 242)			(50 459)
Situation nette (sous total)	1 020 168			969 708
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	210 128			207 023
Provisions réglementées				
Total des fonds propres	1 230 296			1 176 731

83

IMMOBILISATIONS

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/06/2025
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres immobilisations incorporelles	6 389				1 336	5 053
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 389				1 336	5 053
CORPORELLES						
Terrains	200 000					200 000
Constructions sur sol propre	877 930					877 930
Constructions sur sol d'autrui						
IAA des constructions	688 944					688 944
Instal tech, matériel outillage industriels	7 790					7 790
Instal., agencement, aménagement divers	192 922					192 922
Matériel de transport	9 300		20 000		9 300	20 000
Matériel de bureau, informatique et mobilier	131 562		3 414			134 976
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 108 451		23 414		9 300	2 122 565
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL	2 114 840		23 414		10 636	2 127 618

13

AMORTISSEMENTS

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements 30/06/2025
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	6 389		1 336	5 053
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 389		1 336	5 053
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre	216 319	20 000		236 319
Constructions sur sol d'autrui				
IAA des constructions	382 982	68 894		451 877
Instal technique, matériel outillage industriels	7 425	228		7 653
Autres Instal., agencement, aménagement divers	118 125	19 714		137 839
Matériel de transport	9 300	843	9 300	843
Matériel de bureau, mobilier	120 276	6 331		126 607
Emballage récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	854 429	116 011	9 300	961 141
TOTAL	860 819	116 011	10 636	966 194

113